



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23202
8 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**LETTRE DATEE DU 7 NOVEMBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à notre lettre du 7 septembre 1989 (S/20836), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la liste des violations de l'espace aérien iranien par les avions et hélicoptères irakiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

Annexe

Liste des violations de l'espace aérien iranien par
Les avions et hélicoptères iraqiens

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
52	20 h 40	24/08/88		1 H	Violation de l'espace aérien
53	20 h 45	24/08/88		1 H	Violation de l'espace aérien
54	16 h 05	16/09/88		1 H	Reconnaissance
55		15/10/88	NE 27-86 et NE 28-86 Sardasht	2 H	Divers
56	09 h 40	22/10/88		2 H	Divers
57	17 h 00	31/10/88	De Khaneghin vers Mandali	1 H	Reconnaissance
58	10 h 30	12/11/88	De Fao vers Bassorah et vice versa	1 H	
59	10 h 45	12/11/88		2 H	
60	11 h 20	12/11/88	Du S. O. vers E. (O. du fleuve Arvand)	2 H	
61	12 h 30	12/11/88	Route d'Albahar vers Fao et vice versa	2 H	
62	01 h 05	12/11/88		2 H	
63	10 h 30	20/11/88	ND 71-50 et 71-53 (Azgaleh derrière Soleimanieh et monts Bam-bo)	1 H	Manoeuvre
64	13 h 10	20/11/88	ND 57-23 Ghasr-e-Shirin vers ND 55-25 sur la carte de Ghalameh	1 H	Logistique

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
65	00 h 25	27/11/88	Du S. O. vers l'ouest entre les première et deuxième routes d'Albahar	2 H	
66	16 h 10	30/11/88	TQ 16000-22000 (Kharman)	2 H	Reconnaissance et photographie
67	14 h 05	05/12/88	QV 85-32 collines de Haddadiéh entre Talaieh et Kooshk	6 H	
68	12 h 50	05/12/88	Plate-forme de Kohneh vers Band-e-Pir Ali	1 H	Reconnaissance et photographie
69	11 h 00 et 10 h 35	05/12/88	Hauteurs de Veisy au NE 275-865 (Sardasht)	4 H	Divers
70	13 h 40	05/12/88	Hauteurs de Veisy au NE 275-865 (Sardasht)	4 H	Divers
71	14 h 00	05/12/88	74-32 au sud de Talaieh	4 H	
72	17 h 15	06/12/88	14400-25450 entre les postes de contrôle de de Zaid et de Kooshk	17 H	Reconnaissance et photographie
73		06/12/88	Est de Bassorah		Logistique
74		06/12/88	Est de Bassorah		Logistique
75	15 h 00	07/12/88	TQ 17000-05700 (Nim Istgah Navad)		Logistique
76	10 h 35	24/12/88	D'Albahar vers Fao	1 H	Divers
77	10 h 55	24/12/88	De Fao vers Albahar	1 H	Divers
78	12 h 00	26/12/88	Kooshk d'ouest en est	1 H	
79	14 h 00 à 14 h 20	29/12/88		2 H	Logistique

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
80	09 h 00	29/12/88	NE 389-669 et NE 296-949 (Sardasht)	2 H	Divers
81	14 h 35	29/12/88	De Fao vers Qm-ol-Ghasr	2 H	
82		30/12/88	TP 17600-78100 (Nim Istgah Navad Shalamcheh)	1 H	
83	11 h 10	30/12/88	Khorramshahr-route Imam Reza	1 H	Reconnaissance et photographie
84	15 h 30	30/12/88	Kooshk d'est en ouest	1 H	
85	11 h 00	30/12/88	Kooshk d'est en ouest	1 H	
86		06/01/89	Village de Khonreh MF 87-96 Dizaj	1 A	
87	16 h 30	06/01/89	Kooshk d'est en ouest	1 H	
88	17 h 10	08/01/89	Kooshk d'est en ouest	1 H	
89	10 h 30	08/01/89	De Mandali vers les lignes défensives sur les hauteurs de Giskeh	1 A	
90	15 h 00	08/01/89	De Mandali vers les lignes défensives sur les hauteurs de Giskeh	1 A	
91	13 h 25	08/01/89	De Fao vers Bassorah	1 A	
92	13 h 20	08/01/89	De Bassorah vers Fao	1 A	
93	18 h 30	09/01/89	Hemmat d'est en ouest	1 A	
94	17 h 15	09/01/89	De la route d'Albahar vers Fao	2 H	
95		10/01/89		1 H	Reconnaissance

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
96	21 h 25	29/01/89	Du sud au nord et vice versa	1 H	
97	19 h 20	01/02/89	Du sud au nord et vice versa	1 H	
98		01/02/89	De la route d'Albahar vers Fao	8 H et 3 H	
99		01/02/89	De Fao vers Bassorah	6 H	
100	09 h 00	03/02/89		2 H	
101	17 h 20	09/02/89	TP (503-3230)- TP (523-303) Khosro Abad	3 H (2 de combat et 1 de transport)	Reconnaissance
102	16 h 45	09/02/89	De la route d'Albahar vers Bassorah	8 H	
103	17 h 30	09/02/89	De Fao vers Bassorah	6 H	
104	17 h 23	11/02/89	De Bassorah aux localités avancées défendues de l'Iraq	11 H dont 8 de combat	
105		14/02/89		1 H	Logistique
106	07 h 15	15/02/89	Du sud au nord	2 A	
107	09 h 50	15/02/89	Du nord au sud	2 A	
108	09 h 20	15/02/89	Du nord au sud	2 A	
109	10 h 20	15/02/89	Du nord au sud	2 A	
110	13 h 00	21/02/89	TP 55-21 et TP 56-24 (Fao)	2 H	
111	14 h 25	21/02/89	De Fao vers la route d'Albahar	2 H	

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
112	13 h 45	21/02/89		3 H	
113	10 h 00	22/02/89	De Fao vers Bassorah	2 H	
114	11 h 20	24/02/89	De Bassorah à Fao	1 H	
115	09 h 15 à 00 h 20	25/02/89	Du nord au sud et vice versa	1 H	
116	17 h 15	25/02/89	De l'est vers Meïan Tang	1 A	
117	22 h 10 à 22 h 20	26/02/89	Du nord au sud et vice versa	1 H	
118	11 h 35	26/02/89	De Fao vers Bassorah	1 H	
119	13 h 45	26/02/89	D'une direction sud vers l'ouest du fleuve Arvand	1 H	
120	22 h 30 à 22 h 45	26/02/89	Du sud au nord et vice versa	1 H	
121	17 h 40	27/02/89	Du nord au sud	1 A	
122	11 h 40	02/03/89 et 03/03/89	Kooshk TQ 16700- 31600 sur la carte de Hosseiniéh	1 H	
123	19 h 00 à 20 h 07	04/03/89	Du sud au nord (est de la région de Bassorah)	1 H	
124	22 h 30	05/03/89	23000-26000 collines de Jawadiéh et est de Kooshk	1 H	
125	19 h 20	05/03/89	Du sud au nord et vice versa	2 A	

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
126	19 h 40	05/03/89	Du sud au nord et vice versa	2 A	
127	19 h 25 à 20 h 15	06/03/89	Du sud au nord et vice versa	1 A	
128	19 h 20 à 19 h 30	06/03/89	Du nord au sud et vice versa	1 H	
129	20 h 10 à 20 h 18	06/03/89	De Bassorah vers les îles de Faiaz et Omorrasas	1 H	
130	20 h 25 à 21 h 10	06/03/89	Du sud au nord et vice versa	1 A	
131	20 h 00 à 20 h 10	07/03/89	Du nord au sud et vice versa	1 H	
132	19 h 00 à 19 h 05	07/03/89	Du nord au sud et vice versa	1 H	
133	19 h 20 à 19 h 25	07/03/89	Du nord au sud et vice versa	1 H	
134	18 h 40 à 18 h 45	12/03/89	Du nord au sud et vice versa	1 H	
135	09 h 30	26/03/89	Naft Shahr à 402	1 A	
136	12 h 00	28/03/89	Hauteurs de Koolk	1 H	
137	11 h 30	30/03/89	A 4 km du fleuve Arvand	1 H	
138	17 h 00	31/03/89	Puits de pétrole de Baiat, mont Gotbeh	2 H	Reconnaissance et photographie

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
139	06 h 00	04/04/89	De GR ND 52-96 vers 51-53 sur la carte de Kharatha	1 H	
140		05/04/89	Du nord du canal Shahid Adab vers le sud	3 H	
141	09 h 40	05/04/89	22-80 et 22-83, retour par le même itinéraire à 10 h 10	1 A (à réaction)	Reconnaissance et photographie
142	12 h 15	06/04/89	Cote 402	1 A	Reconnaissance et photographie
143		06/04/89	Du nord du canal Shahid Adab vers l'est	3 A	
144		06/04/89	Khoor Abdollah	1 H	
145		17/04/89	Ouest du fleuve Arvand		
146		17/04/89	Du nord au sud	2 A	
147	18 h 20	30/04/89	De Naft Shahr vers Ghasr-e-Shirin ND 225-505 sur la carte de Kharatha	2 A	Patrouille et photographie
148		01/05/89	Site de l'équipe de Piranshahr MG 8105 sur la carte de Dizej	1 H	Reconnaissance et photographie
149	11 h 00	01/05/89	De MG 79-02 à 81-02 sur la carte de Dizej	1 H (ME 8)	Reconnaissance et photographie
150	11 h 00	01/05/89	De GR MG 79-21 à 81-02 sur la carte de Dizej	1 H (ME 8)	
151	21 h 00	09/05/89	De GR 80-24 et 70-24 sur la carte de Talul	1 H	Reconnaissance
152	16 h 50	17/05/89	Base de Cherika	1 H	Reconnaissance et photographie

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
153	01 h 40	29/05/89	Pich Angizeh, QA 44-76 sur la carte d'Ein Khosh	1 A	Patrouille et photographie
154	14 h 45 et 20 h 55	04/06/89	En face de Shiller et Panjwain	2 A	Patrouille
155	20 h 05	06/06/89	Gollan, Salehabad, Mehran	1 A	Patrouille
156	21 h 22	06/06/89	Eslanabad-e-Gharb	Objet lumineux	Survol
157	22 h 30 et 19 h 39	06/06/89	Du sud au nord, Nahr-e-Anbar	1 A	Reconnaissance et patrouille
158		06/06/89	Du nord-ouest au sud-est de Kulan PB 28-99 sur la carte de Kulan	1 A	Reconnaissance et patrouille
159		07/06/89	Ile de Majnoon vers Shalamcheh	3 H	
160	09 h 00	10/06/89	De Khor Abdollah vers Fao et Ommol-Ghasr	1 H	
161	21 h 40	10/06/89	Chazabeh	2 A	Patrouille
162	21 h 40	12/06/89	De Ghaleh Dizeh vers le nord	3 A	Reconnaissance et patrouille
163	11 h 20	12/06/89	Du sud au nord NE 68-64 sur la carte de Baneh	1 H	
164	08 h 30	14/06/89	Localité avancée défendue de l'Iraq	1 A	
165	09 h 10	19/06/89	Du sud-ouest de Sardasht vers le nord	1 A	Reconnaissance et photographie

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
166	07 h 43	20/06/89	PB 11-56 sur la carte de Mehran	1 A	Reconnaissance et photographie
167	22 h 35	20/06/89	Base d'Aghche, PE 30-60 sur la carte de Mowlan Abad	1 A	Reconnaissance et photographie
168	20 h 23	20/06/89		5 A	Reconnaissance et photographie
169	11 h 20	21/06/89	Ligne frontalière de Sardasht du nord au sud	2 A	Reconnaissance et photographie
170	21 h 00 à 22 h 00	22/06/89	Angineh Ebrahim	5 A	Reconnaissance et photographie
171	22 h 05	23/06/89	Du N. O. de Sardasht vers S. O.	1 A	Reconnaissance et photographie
172	21 h 15	25/06/89	De Baneh vers Marivan	3 A	Reconnaissance et photographie
173	21 h 17	25/06/89	NE 90-46 Panjwain	1 A	Reconnaissance et photographie
174	21 h 30	27/06/89	De GR NE 306 (Mowlan Abad) vers NF 2670	1 H (ME 8)	Reconnaissance et photographie
175	22 h 40	02/07/89	De 04-24 et 80-26 Seidan vers le territoire iranien	2 A	Reconnaissance et photographie
176		03/07/89	NE 571-821 de Garmab d'Iran vers l'Iraq	1 A	
177		04/07/89	NE 571-821 de Garmab d'Iran vers l'Iraq	2 A	
178		05/07/89	NE 571-821 de Garmab d'Iran vers l'Iraq	1 A	

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
179		09/07/89	NE 96-42 de Marivan	8 A	
180	21 h 40	09/07/89	Du sud de Sardasht vers le NE de la région	2 A	
181	13 h 12	09/07/89	GR NF 9181, mont Sitah (Siparoz)	1 H	Reconnaissance et photographie
182	06 h 30	12/07/89	Pont de Haftdahaneh au NC 65-51 Sumar	1 A	Reconnaissance et photographie
183	12 h 00	20/07/89	Derrière les hauteurs d'Abou Gharib et de Bazargan	1 H	Reconnaissance et photographie
184	21 h 05	22/07/89	Région de Bastam	1 H	Logistique
185		25/07/89	Du nord de Sardasht vers le sud	2 A	Reconnaissance et photographie
186	21 h 10	28/07/89	De la zone de Kut vers l'espace aérien iranien	2 A	
187	21 h 00	29/07/89	De la région de Kut vers la région d'Abzyadi	4 A	
188	09 h 30	01/08/89	NF 290-030 et NE 340-930 Sardasht	1 A (Mirage)	Reconnaissance et photographie
189		01/08/89	Giskeh NC 59-29 Sumar	1 A	
190	09 h 00	03/08/89	MF 82-72 Siparoz NF 06-57 Piranshahr	1 A (Mirage)	Reconnaissance et photographie
191	09 h 02	03/08/89		1 A	
192		06/08/89	Du sud au nord de Sardasht	1 A	
193		06/08/89	GR NE 29-86 sur la carte de Sardasht	1 H	Reconnaissance et photographie
194		06/08/89	QV 75-31 Talul	1 H	Logistique

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
195	10 h 45	07/08/89	75-31 Pich Kooshk sur la carte de Talul-Al Hadiat	1 H	
196		08/08/89	De l'est à l'ouest de Sumar	1 A	Reconnaissance et photographie
197	19 h 35	12/08/89	MF 83-90 sur la carte de Siparoz	1 H	Logistique
198	16 h 30	13/08/89	55-20 sur la carte de Fao	7 H	
199	16 h 30	13/08/89	TP 55-20	7 A	Inconnu
200		17/08/89	TP 55-20	7 A	Inconnu
201	20 h 00	18/08/89	QV 25-26 Talul vers le sud	3 A	Reconnaissance et photographie
202	14 h 20	19/08/89	Route Shahid Hemmat-région sud	1 A	Reconnaissance et photographie
203	08 h 35	21/08/89	Hauteurs d'Asus	1 H	Reconnaissance et photographie
204	11 h 15	28/08/89	Hosseiniéh et Khorramshahr	7 A	
205	11 h 25	28/08/89	Hosseiniéh et Khorramshahr	7 A	
206	12 h 28	28/08/89	Hosseiniéh et Khorramshahr	7 A	
207	07 h 45	30/08/89	D'Iraq vers Meimak-du nord au sud		Inconnu
208	07 h 30	30/08/89	QV 71-26 sur la carte de Talul	1 H	Reconnaissance et photographie
209	01 h 00	02/09/89	NC 71-13 sur la carte de Halaleh	3 H	Reconnaissance et photographie
210	21 h 30	02/09/89	Surkh vers Sardasht	7 A	
211	08 h 10	03/09/89	Théâtre des opérations de Sumar	1 A	

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
212	18 h 20	03/09/89	Théâtre des opérations de Sumar	1 A	
213	10 h 47	07/09/89	Kani Manga vers Panjwain	1 A	Reconnaissance et photographie
214	11 h 00	07/09/89	NE 508-842 sur la carte de Garmab d'est en ouest le long de la région de Surkooh	1 H	Reconnaissance et photographie
215	11 h 50	07/09/89	NE 304-785 sur la carte de Maut vers Sardasht au point 294-823	1 H	Reconnaissance et photographie
216	11 h 20	07/09/89	Du NF 299-890 Ghaledizeh vers 107-046	1 H	Reconnaissance et photographie
217	11 h 30	07/09/89	Du NE 12-89 à NF 10-04 sur la carte de Ghaledizeh	1 H	Reconnaissance et photographie
218	11 h 04	07/09/89	De Sheikh Hassan vers Surkooh	1 H	Reconnaissance et photographie
219	11 h 00	16/09/89	NE 887-413 sur la carte de Panjwain	2 H	Reconnaissance et photographie
220	11 h 00	16/09/89	NE 88-33 sur la carte de Panjwain	1 H	Reconnaissance et photographie
221	11 h 50	16/09/89	NF 126-884 de Ghalae vers 105-045	2 H	Reconnaissance et photographie
222	12 h 10	16/09/89		1 H	Reconnaissance et photographie
223	06 h 20	18/09/89		1 A	Reconnaissance et photographie
224	22 h 00	18/09/89	QV 66-27 de Talul vers le sud	3 A	Reconnaissance et photographie

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
225	14 h 20	09/10/89	NE 977-524 sur la carte de Marivan	1 H	Logistique
226	15 h 45	09/10/89	D'est en ouest, le long de la vallée de Shiler	1 H	Reconnaissance et photographie
227	22 h 30 à 24 h 00	10/10/89		1 H	Reconnaissance et photographie
228	19 h 45	10/10/89	Kani Sheikh derrière la colline de Bazargan	1 H	Reconnaissance et photographie
229	10 h 15	25/10/89	Sumar d'ouest en est	1 A	Divers
230	17 h 30	25/10/89	Halaleh d'est en ouest	1 A	Divers
231	12 h 00	27/10/89	Fao du N. O. vers la ville de Fao	1 A	
232	19 h 20	30/10/89	MF 83-85 sur la carte de Siparoz	1 H	
233		27/11/89	Ouest du fleuve Arvand	2 H	Logistique
234	14 h 55	28/11/89	Rasolbische vers Fao	1 H	Logistique
235	12 h 45	28/11/89	De Fao vers l'embouchure du golfe Persique	1 H	
236	08 h 00 à 10 h 00		Fao	1 H	
237	11 h 00		MG 79-02 sur la carte de Dizej	1 H	Tirs
238	09 h 30			1 H	Divers
239				1 H	Logistique
240	10 h 00	09/12/89	TP 545-215 (Fao) de Rassorah vers Fao	1 H	Reconnaissance et photographie

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
241	19 h 18	10/12/89	NC 43-84 (Naft Shahr) vers la côte 420 NC 50-50 (Sumar)	1 A	
242	20 h 30		TQ 16450-03000 vers TQ 16000-63000 semi-station 90		
243	09 h 00		QV 7100-32700, collines de Talaeiyeh-Hadadieh	1 A	
244	09 h 30	11/12/89	De Bassorah vers Fao	3 A	Reconnaissance et photographie
245	10 h 00	11/12/89	De Fao vers Albahar	3 A	Logistique
246	10 h 30	11/12/89	De Bassorah vers Fao	3 A	Reconnaissance et photographie
247	14 h 25	23/12/89	NC 75-26 (Kani Sheikh)	1 A (Chasseur)	Reconnaissance et photographie
248	14 h 40	23/12/89	Derrière les hauteurs de Meimak	1 A (Mirage)	Reconnaissance et photographie
249	09 h 15	25/12/89	De Fao vers Bassorah	1 H (SBM)	Logistique
250	17 h 55	25/12/89	Meimak d'est en ouest	1 A	Reconnaissance et photographie
251	10 h 10	26/12/89	Mandalî vers l'Iran	1 A	Reconnaissance et photographie
252	16 h 15	09/01/90	GR 15-30 sur la carte de Hosseinieh d'est en ouest	1 H	Logistique
253	10 h 30	20/01/90	De 640-270 à 670-270 sur la carte de Kani et vice versa	1 H	Logistique
254	19 h 30	21/01/90	GR 68-28 sur la carte de Talul d'est en ouest	1 H	Logistique

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
255	19 h 05	26/01/90	GR 783-310, hauteurs de Haddadieh	1 H	Logistique
256	05 h 30	27/01/90	Ligne frontalière d'est en ouest	1 H	Logistique
257	10 h 25	28/01/90	GR 40-79 (Mavoot)	1 A	Reconnaissance et photographie
258	10 h 00	30/01/90	Nowsud, de Shindervy vers Balambu	2 H	Reconnaissance et photographie
259	09 h 34, 10 h 18, 10 h 30	31/01/90	S. O., 20 milles de profondeur sur une longueur de 60 milles	1 A (Mirage)	Reconnaissance et photographie
260	16 h 20	12/02/90	GR 550-290 sur la carte de Kani Sheikh	1 H	Reconnaissance et photographie
261	20 h 30	14/02/90	GR 708-28 (Talul)	1 A	Reconnaissance et photographie
262	19 h 00	17/02/90	Talaeiyeh, d'ouest en est	1 A	Reconnaissance et photographie
263	20 h 30 à 21 h 45	17/02/90	GR 76-33, hauteurs de Haddadieh	3 H	Reconnaissance et photographie
264	18 h 30	18/02/90	GR 300-860, Sardasht vers l'ouest	1 A	Reconnaissance et photographie
265	14 h 00	24/02/90	78-28 (Talul), d'ouest en est	1 A	Reconnaissance et photographie
266	11 h 10	20/03/90	De Fao à Bassorah	1 H	Reconnaissance et photographie
267	11 h 15	25/03/90	Du golfe Persique à Fao	1 H	Reconnaissance et photographie
268	10 h 15	25/03/90	Du golfe Persique à Albahar	4 H	Reconnaissance et photographie

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
269	10 h 55	25/03/90	GR 65-14 sur la carte d'Abadan, l'axe Fao-Bassorah	1 H	Logistique
270	11 h 15	25/03/90	65-14 sur la carte d'Abadan, du golfe Persique à Fao	1 H	Logistique
271	09 h 30	31/03/90	De Fao vers le golfe Persique	2 H	Logistique
272	09 h 53	31/03/90	De Fao à Rasolbishe	1 H	Logistique
273	10 h 10	04/04/90	De Fao à Bassorah	1 H	Logistique
274	10 h 10	04/04/90	De Fao au golfe Persique et vice versa	2 H	Logistique
275	10 h 00	06/04/90	Du golfe Persique à Fao	1 H	Logistique
276	09 h 35	07/04/90	De Bassorah à Fao	1 H	Logistique
277	10 h 00	07/04/90	De Fao au golfe Persique	1 H	Logistique
278	10 h 20	07/04/90	GR 04-60 sur la carte de Piranshahr	1 H	Logistique
279	10 h 30	07/04/90	De Fao à Rasolbishe	1 H	Reconnaissance
280	09 h 30 à 10 h 00	08/04/90	GR 047-581 sur la carte de Piranshahr	1 H	Logistique
281	09 h 45	09/04/90	D'Albahar à Fao	1 H	Logistique
282	09 h 00	10/04/90	De Fao à Albahar	1 H	Logistique
283	09 h 10	10/04/90	De Fao à Bassorah	1 H	Logistique
284	10 h 00	10/04/90	De Bassorah à Fao	1 H	Logistique
285		11/04/90	15000-73000, Khorramshahr	1 A	Reconnaissance et photographie

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
286	19 h 25	13/04/90	99-81 Mehran, Kani Sheikh	1 A	Reconnaissance et photographie
287	09 h 30	18/04/90	Khosravi	1 A	Reconnaissance et photographie
288		07/05/90	GR 260-860 et 290-790 sur la carte de Sardasht	1 H	
289	08 h 42	07/05/90	3105 N 4730 E	2 A	22 000 pieds d'altitude et vitesse de 450 noeuds
290	08 h 48	07/05/90	3020 N 4755 E	1 A	15 000 pieds d'altitude et vitesse de 240 noeuds
291	09 h 45	22/05/90	3130 N 4750 E	2 A	25 000 pieds d'altitude et vitesse de 360 noeuds
292	13 h 58	22/05/90	3100 N 4735 E	1 A	23 000 pieds d'altitude et vitesse de 400 noeuds
293	09 h 45	22/05/90	QV 74-89 (Saëidiyeh)	3 A (chasseurs)	Reconnaissance et photographie
294	09 h 56	22/05/90	QV 75-49, ouest de Jofeir	1 A (chasseur)	Reconnaissance et photographie
295	10 h 05	23/05/90	3050 N 4730 E	1 A	20 000 pieds d'altitude et vitesse de 420 noeuds
296	08 h 00	26/05/90	Haj Omran	1 H	

Numéro	Heure du survol	Date du survol	Région survolée	Nombre d'avions (A) ou d'hélicoptères (H)	Type de violation
297	21 h 15	09/06/90	Région d'Ein Khosh	1 A	Reconnaissance et photographie
298	09 h 10	14/06/90	Hautours de Khar Kanian au point NP 50-74 (Garmab)	2 A	Reconnaissance
299		14/06/90	Près de GR 80-03 sur la carte de Dizej	1 H	
300	19 h 20	20/06/90	Du sud vers Kani Sheikh et vice versa	3 H	
301	15 h 00	22/06/90	De 622-295 (Kani Sheikh) à 610-280	1 A	Patrouille
302		24/06/90	Sar-e-Pole Zahab	1 H	Reconnaissance et photographie
303	14 h 00	29/06/90	790-240 (Halaleh)	1 A	Patrouille
304	10 h 00	03/07/90	890-210 (Shanderi)	2 H	Reconnaissance et photographie
305	10 h 30	04/07/90	600-390 (Sumar)	1 H (non identifié)	Reconnaissance et photographie
306	15 h 00	07/07/90	62-29, Kani Sheikh à Mandali	1 A	Patrouille à basse altitude